

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de LUZILLÉ

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de LUZILLÉ se réunira
à la MAIRIE, salle du Conseil Municipal

VENDREDI 7 AVRIL 2023
À 20 h 00

Affiché, le 31 mars 2023

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire

- ❖ Relevé des décisions dans le cadre de l'article L.2122-22
- ❖ Vote des taxes 2023
- ❖ Vote du budget primitif 2023
- ❖ Demande de subvention au titre du Fonds Vert
- ❖ Demande de subvention au titre du F.D.S.R. 2023
- ❖ Demande de subvention au titre du Fonds de concours auprès de la Communauté de Communes
- ❖ Approbation de la convention de partenariat avec la Communauté de Communes, dans le cadre de la saison culturelle 2023
- ❖ Action de soutien en faveur de l'installation d'un commerce de proximité à Luzillé
- ❖ Autorisation de vente de bois à la suite de l'abattage des arbres, hameau des Châtaigniers
- ❖ Rapport des commissions
- ❖ Informations diverses

Le Maire,
Anne Marquenet-Jouzeau

